



4 MARS 2025

FLASH SNB



TOUTE L'ACTUALITÉ SNB/CFE-CGC CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



Vous êtes salarié de la banque ? Attention DANGER !

En fin d'année 2024, le **SNB a interrogé les salariés des banques françaises**. Plus de 10 000 se sont exprimés et au Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales, vous avez répondu en grand nombre et nous vous en remercions...

Les résultats de cette enquête sur les Risques Psychosociaux (RPS) sont *sombres et alarmants*.

Stress permanent, charge de travail insoutenable, harcèlement moral et absence de reconnaissance : le métier bancaire, autrefois synonyme de stabilité et d'épanouissement, est devenu un véritable calvaire pour de nombreux salariés du secteur.

Çà et là, **les organisations sont maltraitantes** : pression, objectifs non atteignables, conflit de valeurs versus la qualité du travail ou qualité empêchée, postes en déshérence, **bref, dégradation générale des rapports humains et épuisement professionnel...**

Ces chiffres montrent une réalité que nous, au SNB, refusons d'ignorer.

***Le respect et la dignité des salariés ne sont pas des options :
c'est l'essence même du mutualisme !***

Face à cette situation, le SNB prend les devants avec un plan d'urgence national ambitieux pour inverser la tendance et redonner du sens à nos métiers.

Au sein de nos structures, à tous les niveaux, vos élu-e-s et les militant-e-s travaillent au quotidien et négocient jusqu'au plus haut niveau pour améliorer nos conditions de travail, dans le respect de chaque salarié.

Nous rappelons **AVEC CONVICTION** que la **plus grande richesse d'une entreprise est avant tout les femmes et les hommes** qui la composent !

Et si maintenant nous étions proactifs en **parlant PRÉVENTION** au lieu de constater les dégâts, impuissants et démunis ? **Pour éviter les drames, il vaut mieux prévenir que guérir...**

Il faut **restaurer et cultiver la confiance** et inventer des solutions novatrices dans un contexte de changements rapides et radicaux.

Le conseil SNB

Stressé, désorienté, angoissé, vous vous sentez isolé, vous souffrez de perte de confiance, soumis au changement d'humeur, associé à des troubles physiques, des troubles du sommeil, vous ressentez de la fatigue chronique...

Vous avez peut-être besoin d'aide... Osez en parler !

Nous vous encourageons à aller voir un professionnel. Dès à présent deux solutions d'écoute professionnelle :

- **Vos élus SNB** sont à votre disposition pour vous écouter et vous guider,
- **Stimulus**, accessible à tout titulaire d'un contrat assurance ACM, ainsi que ses ayants droit adhérents.
- **L'adhésion au SNB** vous permet aussi d'accéder à un service indépendant d'assistance psychologique en cas de difficultés personnelles ou professionnelles : contact@snb-services.org.



**SYNDICAT NATIONAL DE
LA BANQUE ET DU CRÉDIT**

Toute l'équipe SNB/CFE-CGC est à votre écoute !
N'hésitez pas à nous contacter :
contact@snb-creditmutuel.com



LE MÉTIER BANCAIRE NE FAIT PLUS RÊVER

ENQUÊTE RPS : DES RÉSULTATS CATASTROPHIQUES



Les résultats de la dernière enquête sur les Risques Psychosociaux (RPS) réalisée par le SNB sont alarmants. Stress permanent, charge de travail insoutenable, harcèlement moral, et absence de reconnaissance : le métier bancaire, autrefois synonyme de stabilité et d'épanouissement, est devenu un véritable calvaire pour de nombreux salariés.

Ces chiffres montrent une réalité que nous, au SNB, refusons d'ignorer. Le bien-être des salariés n'est pas une option : c'est une priorité.

Face à cette situation, votre syndicat prend les devants avec **un plan d'urgence ambitieux** pour inverser la tendance et redonner du sens à nos métiers.



**SYNDICAT NATIONAL DE
LA BANQUE ET DU CRÉDIT**

Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers

LES MESURES D'URGENCE DU SNB

1. OUVERTURE DE DISCUSSIONS AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

Nous avons exigé l'ouverture immédiate de discussions pour la mise en place de chartes RPS. Ces chartes incluront : des plans d'actions concrets, des mesures de prévention adaptées, un suivi rigoureux des engagements pris.

IMPORTANT : Si dans un délai de 3 mois, ces chartes ne voient pas le jour, le président du SNB rencontrera directement les directions concernées.

2. UN MODULE DE FORMATION SPÉCIFIQUE POUR LES ÉLUS SNB

Pour mieux accompagner les salariés, un module de formation spécifique sur les RPS sera développé et déployé à destination de tous nos élus.

3. MISE À DISPOSITION D'UNE CELLULE DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Cette cellule accompagnera les salariés en proie à des problèmes de harcèlement, conditions de travail dégradées, burn-out ou dépression.

4. CRÉATION D'UNE UNITÉ SPÉCIALE

Une unité composée d'élus, formés et certifiés secouristes en santé mentale, sera créée pour intervenir rapidement sur le terrain.

5. TABLE RONDE AVEC LES DIRECTEURS DES BANQUES

Le Président du SNB invitera les directeurs des banques à une table ronde pour évoquer les contraintes réglementaires devenues trop lourdes et déterminer les axes de travail à pousser au régulateur.

6. CRÉATION D'UN GROUPE D'ENTRAIDE

Ce groupe inclura des psychologues et assistantes sociales pour offrir un soutien concret et humain aux salariés en difficulté.

7. CAMPAGNES NATIONALES DE SENSIBILISATION

Nos experts du Club RPS SNB organiseront des campagnes de sensibilisation mettant en lumière :

- Les impacts des RPS sur la santé ;
- Leurs conséquences sur la performance au travail ;
- Les moyens de les prévenir efficacement.

8. RÉSEAU DE PARTENAIRES POUR INTERVENIR EN ENTREPRISE

Le SNB constitue un réseau de partenaires (psychologues, ergonomes, consultants) pour intervenir directement dans les entreprises en crise.

Et maintenant ?

Le SNB est pleinement engagé pour améliorer vos conditions de travail et restaurer l'image de nos métiers. Nous savons que ces problématiques ne se résoudront pas du jour au lendemain, mais notre plan d'action est un premier pas décisif.

VOTRE BIEN-ÊTRE EST NOTRE COMBAT !



**SYNDICAT NATIONAL DE
LA BANQUE ET DU CRÉDIT**

Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers



SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE ET DU CRÉDIT

Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers

ÊTRE TOUJOURS ATTENTIF À VOS BESOINS

Le SNB/CFE-CGC met à disposition de ses adhérents un large panel de services d'assurance et d'assistance pour les accompagner au quotidien.

Assistance juridique tous domaines du droit pour les adhérents actifs (non retraités)

Cette assistance couvre divers domaines du droit : habitation, famille, consommation, services publics, etc. Cette assistance est exclusivement téléphonique.

Assistance et protection juridique « vie professionnelle » pour les adhérents actifs (non retraités)

Pour toute question liée à votre activité salariée, nos experts en droit du travail sont à votre disposition par mail ou par téléphone.

En complément, nos adhérents bénéficient d'une protection civile et pénale dans les situations de mise en cause pour des actes effectués dans le cadre de vos fonctions, missions ou délégations et les situations de harcèlement, discriminations, injures, ou dommages corporels non accidentels.

Ainsi que d'une protection sociale et prud'homale face à des difficultés liées à votre employeur (pour l'exécution de votre contrat de travail ou en cas de licenciement/démission) ou aux organismes sociaux (Pôle Emploi, CPAM, etc.).

Assistance psychologique

En cas de difficultés personnelles ou professionnelles (deuil, maladie, stress, licenciement, etc.), une équipe de psychologues vous prend en charge. Deux accompagnements par an sont possibles, chacun comprenant jusqu'à 10 entretiens téléphoniques.

Assistance et protection juridique spécifique pour les adhérents retraités

Les garanties portent sur l'intégrité physique, le recours médical, paramédical et pharmaceutique, les services publics, les voyages, les animaux de compagnie, les emplois familiaux, la dépendance ; les mesures de protection d'un proche, les donations, legs et libéralités ainsi que le droit de visite des grands parents.

Mutuelle santé spécifique pour les adhérents retraités, proposée en partenariat avec la MGEN.

POUR EN SAVOIR PLUS, DEMANDEZ LES PLAQUETTES DÉTAILLÉES DE PRÉSENTATION DE CES SERVICES À VOS REPRÉSENTANTS SNB/CFE-CGC.

D'INFOS, UNE QUESTION ?

Syndicat National de la Banque et du Crédit.

2 rue Scandicci, 93691 Pantin Cedex

☎ 01 48 10 10 50 ✉ contact@snb-services.org

www.snb-services.com





SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE ET DU CRÉDIT

Le réseau social de la Banque et des Établissements Financiers

Bulletin d'Adhésion

#GROUPE CRÉDIT MUTUEL - CIC

MERCI DE RETOURNER VOTRE BULLETIN D'ADHÉSION AU SNB/CFE-CGC - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - 2 RUE SCANDICCI 93691 PANTIN CEDEX

CIVILITÉ ☒ MME ☐ MR

NOM _____

NOM DE NAISSANCE _____

PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE _____

ADRESSE PERSO. _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL. PERSO. _____ MOBILE PERSO. _____

EMAIL PERSO. _____

ENTREPRISE _____

POSTE ACTUEL _____

CLASSIFICATION ACTUELLE **Sélectionner le bouton approprié dans le tableau de droite**

ADRESSE PRO. _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL. PRO. _____ MOBILE PRO. _____

EMAIL PRO. _____

J'AUTORISE LE SNB/CFE-CGC À COMMUNIQUER VIA :

**MON MAIL PERSONNEL
MON MOBILE PERSONNEL**

**MON MAIL PROFESSIONNEL
MON MOBILE PROFESSIONNEL**

Les données collectées vont servir à la réalisation de nos activités syndicales y compris administratives. La base légale de leur traitement est l'intérêt légitime, car elles nous permettent de mettre en œuvre nos activités syndicales au service de nos adhérents, mais aussi de l'ensemble des salariés conformément à la notion de représentativité syndicale. Le recueil de ces données est obligatoire, notamment en ce qu'elles nous permettent d'animer notre réseau syndical sans quoi il nous serait impossible de mener à bien notre activité et de procéder à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatisé, éventuellement à l'aide d'un sous-traitant moyennant les garanties appropriées, et ne sont pas commercialisées. Nous les conservons en base active tout au long de l'adhésion, puis pendant deux ans à compter de la perte de qualité d'adhérent. Intervient ensuite leur archivage intermédiaire pour une durée de trois ans. Elles sont alors détruites. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et à la limitation du traitement en nous écrivant : par voie postale : SNB/CFE-CGC - 2, rue Scandicci - 93691 Pantin Cedex - par mail : contact@snb-services.org. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. En adhérant, j'accepte que mes données personnelles et syndicales soient communiquées aux structures d'affiliation CFE-CGC afin de permettre la réalisation de nos activités syndicales et d'administration interne.

Retraité, vous bénéficiez d'une réduction de 50% sur votre cotisation annuelle.

Vous bénéficiez de 66% de crédit d'impôt sur le montant annuel de votre cotisation dans la limite de 1% des salaires et pensions nets.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (joindre impérativement un RIB avec IBAN)

TRIMESTRIEL ☒ SEMESTRIEL ☐ ANNUEL ☐

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier au créancier dans un délai de 30 jours minimum avant la date de prélèvement, tout trimestre entamé restant dû.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNB/CFE-CGC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNB/CFE-CGC. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT : **PRELEVEMENT SNB**

CRÉANCIER

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA (ICS) **FR22ZZZ641948**

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Syndicat National de la Banque et du crédit - S.N.B.
2, rue Scandicci - 93691 PANTIN Cedex
FRANCE
01 48 10 10 50

DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

ADRESSE (N° ET RUE) :

CP : _____ VILLE : _____

PAYS : _____

COMPTE À DÉBITER

IBAN _____

BIC _____

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

J'ADHÈRE PAR LA PRÉSENTE AU SNB/CFE-CGC ET SIGNE MON MANDAT DE PRÉLÈVEMENT :

DATE :

SIGNATURE :